

9<sup>e</sup> section

## PROFESSION DE FOI DES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU



AVEC LA PARTICIPATION DU SNCS-FSU

### LE CNU EST UNE INSTANCE DEMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIRS DE NOS DISCIPLINES.

Créé en 1945, le CNU joue un rôle essentiel dans l'entrée et le déroulement des carrières universitaires. Conçu comme une pièce maîtresse de notre statut de fonctionnaires d'État face à l'arbitraire des pouvoirs locaux, il est la cible régulière d'attaques visant à le dénaturer voire à le faire disparaître. Le cadre national du CNU, le principe collégial de toutes ses évaluations et décisions, sont des garanties essentielles pour que soient prises en compte de façon équitable, dans leur diversité, les conditions d'exercice du métier, la spécificité des postes et des établissements, les activités d'enseignement et de recherche ainsi que les responsabilités collectives. Les élus SNESUP-FSU et sympathisants sont particulièrement attentifs, au sein de nos disciplines, au développement et à la reconnaissance des thématiques et des spécialités émergentes, à l'égalité de traitement entre toutes les spécialités qui composent notre 9<sup>e</sup> section. Ils militent pour la défense des missions de service public de l'université, s'efforcent d'encourager les approches interdisciplinaires, défendent fermement le caractère national du statut d'enseignant-chercheur, la gestion nationale des carrières qui en découle, et les libertés académiques qu'il garantit.

## NOS REVENDEICATIONS

### CARACTERE NATIONAL DU STATUT ET ROLE DU CNU

Le SNESUP-FSU est profondément attaché au caractère national du statut des enseignants-chercheurs. Il s'est opposé à la mise en place des Professeurs Juniors et à la multiplication des contrats de mission *ad hoc*. Il est attaché à la double évaluation et à un double contingent, local et national, de promotions, de primes et de congés (CRCT).

### CREATIONS DE POSTES ET QUALIFICATION

L'austérité budgétaire en matière de créations, et même simplement de renouvellement des postes, a particulièrement frappé notre 9<sup>e</sup> section, mettant désormais en péril la survie même des départements de lettres dans nos universités, et décourageant nos doctorants de s'engager dans une carrière universitaire. La transmission des savoirs, de la culture, de la langue et de la littérature françaises est aujourd'hui compromise pour les générations futures.

Il faut d'urgence changer de politique !

Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de maîtres de conférences et de professeurs des universités et défend, pour les deux collèges, la qualification par le CNU comme préalable aux concours de recrutement : seule la qualification garantit la reconnaissance nationale des aptitudes et des fonctions.

### SUIVI DE CARRIERE

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière, et notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel. La 9<sup>e</sup> section ne

l'a jamais mis en œuvre jusqu'ici. Il ne saurait être question de favoriser, par ce biais grossier, la modulation des services, quand au contraire c'est à un allègement des tâches qu'il faudrait procéder, notamment par le recrutement de personnels administratifs.

### PROMOTIONS

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, qui introduit une sélection qui vise uniquement les MCF.

**Repyramidage** : Le SNESUP-FSU s'oppose au localisme et à l'opacité du système actuel. Pour que le CNU joue pleinement son rôle, il demande que tous les dossiers de chaque section soient classés sans distinction de poste ni d'établissement. Conformément aux recommandations ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

### CRCT

*Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans).*

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent spécifique de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. Le SNESUP-FSU a obtenu la création d'un contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption.

### RIPEC

*Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires. Entre établissements, des disparités sont également visibles au niveau des montants attribués.*

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU sont opposés à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des collègues. Ils dénoncent la logique des primes

qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant des primes identique pour tou-te-s. Le SNESUP-FSU défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles et a obtenu qu'au moins 45 % à terme des enseignants-chercheurs en soient bénéficiaires.

## NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE

Par leurs actions au sein des sections CNU, et par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu-e-s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Ils et elles ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures sur le site de la 9<sup>e</sup> section du CNU : <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3500-3548>
- refusé le suivi de carrière par la 9<sup>e</sup> section du CNU ;
- été à l'initiative des motions votées en 9<sup>e</sup> section et en CP-CNU, dénonçant
  - la suppression de la qualification aux postes de professeurs,
  - la diminution des CRCT et des promotions,
  - la mise en place des chaires de professeurs juniors.

**Par leur action au sein de la CP-CNU et au sein des sections, nos élu-es ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU et du principe de l'évaluation par les pairs et dans le maintien du contingent national d'avancements attribués par le CNU.**

Les collègues SNESUP-FSU et sympathisants qui se portent candidats pour siéger dans la 9<sup>e</sup> section du CNU viennent de toutes les régions de France et d'Outre-Mer ; ils représentent toute la variété de nos spécialités et thématiques ; ils exercent dans tous les types d'établissements. Nos listes respectent la parité homme-femme, au moins dans les positions éligibles.

## NOUS NOUS ENGAGEONS À

- Porter les principes et les revendications énoncés dans cette profession de foi ;
- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique au sein de la 9<sup>e</sup> section ;
  - Partager les bonnes pratiques d'une section à l'autre ;
  - Travailler à l'amélioration des conditions d'exercice du métier ;
  - Envisager tous les sujets concernant les personnels de l'université dans leur ensemble, sans les segmenter par discipline ou type d'établissement ;
  - Promouvoir l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes ;
  - Veiller à la prise en compte des situations de handicap ou de longue maladie ;
  - Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière et les conditions particulières d'exercice de toutes les missions (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.);
  - Prendre en compte, avec la plus grande tolérance, la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines et procéder à une analyse qualitative des dossiers telle que celle promue par la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche scientifique (DORA).

## Election CNU 2023

### Section 09

### Collège B

## Liste SNESUP-FSU et sympathisant·es

n° 1	Mme MARIANNE CHARRIER-VOZEL (CHARRIER-VOZEL)	UNIVERSITE DE RENNES 1
n° 2	M. PIERRE MOINARD (MOINARD)	UNIVERSITE DE POITIERS - INSPE
n° 3	Mme GERALDINE VEYSSEYRE (VEYSSEYRE)	UNIVERSITE PARIS-SORBONNE
n° 4	M. GUILHEM ARMAND (ARMAND)	UNIVERSITE DE LA REUNION
n° 5	Mme CLOTILDE JOBERT (DAUPHANT)	SORBONNE UNIVERSITE
n° 6	Mme MARINE ROUSSILLON (ROUSSILLON)	UNIVERSITE D'ARTOIS
n° 7	Mme ADRIENNE PETIT (PETIT)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 8	M. SIMON BREAN (BREAN)	SORBONNE UNIVERSITE
n° 9	Mme NADEGE LE LAN (LE LAN)	UNIVERSITE DU LITTORAL
n° 10	M. JEAN-LUC MARTINE (MARTINE)	UNIVERSITE DE DIJON (BOURGOGNE)
n° 11	Mme MAGALI BRUNEL (BRUNEL)	UNIVERSITE COTE D'AZUR
n° 12	M. JOEL JULY (JULY)	AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
n° 13	M. BENOIT AUCLERC (AUCLERC)	UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN)
n° 14	Mme NOELLE BENHAMOU (BENHAMOU)	UNIVERSITE D'AMIENS (PICARDIE JULES VERNE)
n° 15	M. ANTHONY SORON (SORON)	SORBONNE UNIVERSITE, INSPE
n° 16	Mme NATHALIE BRILLANT (BRILLANT RANNOU)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 17	Mme MARTINE JACQUES (JACQUES)	UNIVERSITE DE DIJON
n° 18	M. MATTHIEU REMY (REMY)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 19	Mme LAETITIA PERRET (PERRET)	UNIVERSITE DE POITIERS – INSPE
n° 20	Mme GERSENDE PLISSONNEAU (PLISSONNEAU)	UNIVERSITE DE BORDEAUX – INSPE
n° 21	Mme CAROLINE RAULET (MARCEL)	UNIVERSITE DE DIJON (BOURGOGNE, INSPE)
n° 22	M. OLIVIER RITZ (RITZ)	UNIVERSITE PARIS CITE
n° 23	M. MARYLINE HECK (HECK)	UNIVERSITE DE TOURS
n° 24	M. HERVE BISMUTH (BISMUTH)	UNIVERSITE DE DIJON (BOURGOGNE)